

**Discours
de Mahmoud Abbas
au Conseil de sécurité des Nations Unies**

**Appel à la réunion d'une conférence
internationale**

21 février 2018

Excellence Cheikh Sabah Al-Khaled Al-Hamad Al-Sabah, Président du Conseil de sécurité,

Nous nous sommes donc engagés à promouvoir une culture de paix, de rejet de la violence, de développement durable et de construction d'écoles, d'hôpitaux, de zones industrielles, de fermes agricoles et de production technologique, plutôt que d'établir des usines d'armement et d'acheter des avions de chasse car nous souhaitons que notre peuple vive dans la liberté et la dignité, loin des guerres et de la destruction et loin du terrorisme et de l'extrémisme, qui sont combattus sans relâche dans toutes les régions du globe. En conséquence, nous sommes devenus parties à 83 accords de sécurité avec des États du monde entier, y compris les États-Unis, la Fédération de Russie, les pays européens et d'autres.

Pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui ?

Comme vous le savez, nous avons participé à la Conférence de Madrid en 1991 et signé les Accords d'Oslo en 1993, qui affirmaient l'impératif de parvenir à un accord. Une solution de tous les problèmes de statut permanent avant 1999. Malheureusement, cela n'est pas devenu réalité.

Néanmoins, nous avons persisté dans nos efforts pour parvenir à la paix. Nous avons engagé un dialogue à Wye River et à Camp David. Nous avons participé à la conférence d'Annapolis ; nous avons engagé un dialogue avec l'ancien Premier ministre israélien Olmert et rencontré le Premier ministre Netanyahu en présence de l'ancienne secrétaire d'État Hillary Clinton et de George Mitchell ; et nous avons accepté l'invitation du Président Poutine à rencontrer M. Netanyahu à Moscou, mais il a malheureusement évité de participer à

une telle réunion. Nous nous sommes engagés avec sérieux avec l'ancien secrétaire d'État John Kerry. Mais l'intransigeance du gouvernement israélien a provoqué l'échec de tous ces efforts.

Après tout cela, comment peut-on dire que c'est nous qui rejetons les négociations ?

Face à cette impasse, nous n'avons ni abandonné, ni perdu espoir.

Nous sommes venus à l'ONU, croyant aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, qui affirme, entre autres, l'inadmissibilité de l'acquisition du territoire par la force et affirme le droit des peuples à l'autodétermination, qui sont Parmi les questions que ce Conseil traitera demain.

Nous continuons de collaborer avec tous ses organismes dans notre recherche d'une fin à cette occupation de nos terres et de nos peuples. Pourtant, malgré tout cela, la communauté internationale n'a toujours pas mis en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, même aujourd'hui.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Est-il logique que, malgré l'adoption de 705 résolutions de l'Assemblée générale et de 86 résolutions du Conseil de sécurité en notre faveur, aucune d'entre elles n'ait été mise en œuvre ?

Est-il logique qu'Israël viole son obligation de mettre en œuvre les résolutions 181 (II) et 194 (III), dont l'adhésion d'Israël à l'ONU a été conditionnée, comme promis par écrit par son ministre des Affaires étrangères Moshe Sharett à cette époque ?

Israël agit comme un État au-dessus de la loi. Il a transformé l'occupation d'une situation temporaire en droit international en une situation de colonisation permanente et a imposé la réalité de l'apartheid à un État. Il a fermé toutes les portes à la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

Ici, nous devons réaffirmer, comme nous l'avons fait par le passé, que notre problème ne concerne

pas les adeptes du judaïsme. Le judaïsme est une religion monothéiste tout comme le christianisme et l'islam. Notre problème ne concerne que les occupants de notre terre et ceux qui nient notre indépendance et notre liberté.

Monsieur le Président, Excellences Membres du Conseil,

Nous avons rencontré le président des États-Unis, Donald Trump, quatre fois en 2017, et nous avons exprimé notre volonté absolue de parvenir à un accord de paix historique. Nous avons réaffirmé à plusieurs reprises notre position conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Pourtant, cette administration n'a pas clarifié sa position. Est-ce pour la solution à deux États ou pour un État ? Et puis, d'une manière dangereuse et sans précédent, cette administration a pris une décision illégale, qui a été rejetée par la communauté internationale, d'enlever la question de Jérusalem « de la table » et de reconnaître la ville en tant que capitale d'Israël et de transférer son ambassade à la ville. Il l'a fait en ignorant que Jérusalem-Est fait partie du territoire palestinien occupé depuis 1967 et est notre capitale, que nous souhaitons être une ville ouverte à tous les fidèles des trois religions monothéistes, l'islam, le christianisme et le judaïsme .

Il est également étrange que les États-Unis inscrivent toujours l'Organisation de libération de la Palestine sur sa liste terroriste et imposent des restrictions au travail de notre mission à Washington sous prétexte de décisions du Congrès depuis 1987. Et, plus récemment, elle a décidé de punir la Palestine réfugiés en réduisant sa contribution à l'UNRWA, en dépit du fait qu'il soutient la création de l'Agence et a approuvé l'Initiative de paix arabe, qui appelle à une solution juste et concertée au sort des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III).

Les États-Unis se sont contredits et ont contredit leurs propres engagements et ont violé le droit international et les résolutions pertinentes avec sa décision concernant Jérusalem.

Il est donc devenu impossible aujourd'hui à un pays ou à un État de résoudre seul un conflit régional ou international sans la participation d'autres partenaires internationaux.

Par conséquent, pour résoudre la question de la Palestine, il est essentiel d'établir un mécanisme international multilatéral émanant d'une conférence internationale et conforme au droit international et aux résolutions pertinentes.

Monsieur le Président, Excellences,

Face à la politique et aux pratiques israéliennes en violation du droit international et au non-respect des accords signés par Israël, notre Conseil Central, le plus haut organe parlementaire palestinien, a décidé il y a quelques semaines de revoir les relations avec Israël, considérant que nous sommes devenus une Autorité sans autorité et l'occupation est devenue une occupation sans coût et qu'Israël doit respecter ses obligations en tant que puissance occupante.

En dépit de cela, je vous confirme notre engagement à maintenir nos institutions et nos réalisations, que nous avons réalisées sur le terrain en Palestine ainsi que sur la scène internationale. Nous sommes déterminés à rester engagés sur la voie politique, diplomatique et juridique, loin de la violence, et à travers des négociations politiques et un dialogue que nous n'avons jamais rejetés.

Nous continuerons à tendre la main pour faire la paix et continuerons à faire des efforts pour mettre fin à l'occupation israélienne sur la base de la solution des deux États sur les frontières de 1967 et de la légitimité internationale conformément aux résolutions pertinentes pour réaliser nos aspirations nationales.

Dans le même temps, nous continuerons à nous opposer à toute tentative, quelle qu'elle soit, d'imposer des solutions contraires à cette légitimité.

L'Assemblée générale nous a accordé le statut d'État observateur non membre et, sur cette base, nous sommes devenus partie à 105 traités et

organisations internationaux.

Nous avons été reconnus par 138 États. Tout cela a encore renforcé le statut de l'État de Palestine, qui continue de viser la reconnaissance par les autres États du monde, parmi lesquels les États membres du Conseil qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine, même en sachant cette reconnaissance de l'État de Palestine ne remplace pas les négociations, mais accroît plutôt les chances de succès des négociations.

Au cours de la prochaine période, nous intensifierons nos efforts pour devenir membres à part entière des Nations Unies et garantir la protection internationale de notre peuple. Nous espérons votre soutien à ces efforts visant à garantir les droits de 13 millions de Palestiniens, qui aspirent à une patrie indépendante comme tous les autres peuples du monde et aspirent à ce que leur État prenne la place qui leur revient dans la communauté internationale.

Monsieur le Président, Excellences,

Nous venons ici devant votre auguste Conseil au milieu de l'impasse du processus de paix en raison de la décision des États-Unis concernant Jérusalem, des activités de colonisation illégales en cours par Israël, de sa violation des résolutions du Conseil et de son manque de respect des accords signés. Nous sommes ici à cause de la volonté de la partie palestinienne de continuer à travailler positivement et courageusement pour construire une culture de paix, rejeter la violence, sauver le principe des deux États, atteindre la sécurité et la stabilité pour tous, redonner espoir à notre peuple et à peuples de la région, et de trouver un moyen de sortir de l'impasse et de la crise dans laquelle nous nous trouvons.

Poussés par notre conviction d'une paix juste, durable et globale, qui est notre choix stratégique pour les générations futures de notre région, y compris les Palestiniens et les Israéliens, je présente à ce Conseil auguste un plan de paix qui aborde les problèmes de base ont sapé les efforts de paix au cours des décennies. Notre plan comprend les éléments suivants :

Premièrement :

Nous appelons à la convocation d'une conférence internationale de paix d'ici mi-2018, basée sur le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, avec une large participation internationale et comprenant les deux parties concernées et les parties prenantes régionales et internationales, parmi lesquelles les membres permanents du Conseil de sécurité et du Quatuor international, comme c'était le cadre de la Conférence de paix de Paris et comme envisagé pour la conférence qui se tiendra à Moscou conformément à la résolution 1850 (2008).

Les résultats de cette conférence devraient être les suivants :

A) Acceptation de l'État de Palestine en tant que membre à part entière des Nations Unies et appel au Conseil de sécurité à cet égard, compte tenu de la résolution 67/19 du 29 novembre 2012 de l'Assemblée générale et garantie de la protection internationale de notre peuple.

B) Reconnaissance mutuelle entre l'État de Palestine et l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967.

C) Création d'un mécanisme multilatéral international qui aidera les deux parties dans les négociations pour résoudre les questions de statut permanent définies dans les Accords d'Oslo (Jérusalem, frontières, sécurité, colonies, réfugiés, eau et prisonniers), conduira ces négociations sur la base des accords internationaux. La loi et les résolutions pertinentes des Nations Unies, et mettre en œuvre ce qui doit être convenu dans un délai déterminé et avec des garanties pour cette mise en œuvre.

Deuxièmement :

Pendant la période de négociations, toutes les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale, en particulier celles qui préjugeraient de l'issue d'une solution finale, énoncée à l'article 31 des Accords d'Oslo de 1993. La cessation le territoire occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et la suspension de la décision

concernant Jérusalem et l'arrêt du transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment aux résolutions 476 (1980), 478 (1980), 2334 (2016), et la résolution ES-10/19 de l'Assemblée générale.

Dans le même temps, l'État de Palestine s'abstiendrait de se joindre à d'autres organisations, comme nous nous y étions déjà engagés. (A savoir 22 organisations internationales sur 500 organisations et traités.)

Troisièmement :

la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe, telle qu'adoptée et approuvée, et la conclusion d'un accord régional sur la conclusion d'un accord de paix entre les Palestiniens et les Israéliens.

À cet égard, nous devons réaffirmer le mandat de toutes les négociations à venir :

1. Respect du droit international et des résolutions pertinentes, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973) du Conseil de sécurité jusqu'à la résolution 2334 (2016), et l'Initiative de paix arabe, et les accords signés.

2. Préservation du principe des deux États, à savoir l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël en paix et en sécurité sur la base des frontières du 4 juin 1967, et rejet de solutions partielles et un état des frontières provisoires.

3. Acceptation de swaps fonciers minimaux, à valeur et ratio égaux, avec l'accord entre les deux parties.

4. Jérusalem-Est en tant que capitale de l'État de Palestine et ville ouverte aux fidèles des trois religions monothéistes.

5. Garantir la sécurité des deux États sans porter atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de l'un ou de l'autre en raison de l'existence d'une tierce partie internationale.

6. Une solution juste et convenue pour les réfugiés de Palestine sur la base de la résolution 194 (III) et conformément à l'Initiative de paix arabe et, en

attendant une solution juste, la poursuite de l'engagement international et du soutien à l'UNRWA.

Monsieur le Président, Excellences,

Nous sommes prêts à entreprendre les plus longs voyages vers les endroits les plus éloignés du monde afin de réaliser nos droits. Mais nous ne sommes pas prêts à avancer d'un pouce si quelqu'un veut que nous abandonnions ces droits.

Nous présenterons tout accord conclu avec Israël à un référendum général parmi notre peuple, respectant la démocratie et renforçant la légitimité.

Nous avons frappé à votre porte aujourd'hui, vous qui êtes le plus haut organe international chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous avons présenté notre vision de la paix. Espérons qu'il sera reçu avec sagesse et justice. Nous sommes prêts à entamer immédiatement des négociations afin de réaliser la liberté et l'indépendance de notre peuple, comme toutes les autres nations, et d'instaurer la paix et la sécurité pour tous dans notre région et dans le monde, afin que les générations futures puissent bénéficier de la paix, après les sacrifices énormes de notre peuple parmi eux nos martyrs, blessés et prisonniers.

Ce Conseil de sécurité est l'entité suprême à laquelle les peuples du monde cherchent asile et protection; après ce concile, nous laissons notre problème au Tout-Puissant. Car, si la justice pour notre peuple ne peut être atteinte ici, alors vers où devrions-nous aller ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.